

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le Fonds du développement économique (le « Fonds ») est institué au sein du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (« MEIE »). Cette loi ainsi que la *Loi sur l'administration financière* précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant le Fonds. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés du Fonds, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens du Fonds sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEIE pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Chef de la direction financière
Investissement Québec,

La directrice principale, Comptabilité et
opérations Investissement Québec,

original signé

original signé

Laurent Naud, M. Sc., CFA

Québec, le 2 juin 2025

Geneviève Castonguay, CPA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du Fonds du développement économique et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendant du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- je planifie et réalise l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,

original signé

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Québec, le 2 juin 2025

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2025

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	22 538	44 401
Somme cédée en garantie (note 18)	1 219	1 176
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 10)	3 926 048	3 734 766
Placements de portefeuille (note 7)	2 308 284	2 253 555
Participation dans des partenariats commerciaux (note 8)	95 007	113 451
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 11)	1 682 738	1 247 613
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	1 132 506	633 218
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 13)	205	1 416
Autres créances (note 14)	32 954	36 120
	9 201 499	8 065 716
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 16)	455 000	348 000
Dettes à long terme (note 17)	8 183 546	7 099 854
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 13)	996	-
Provision cumulée pour pertes sur garanties (note 10)	48 820	94 234
Passif au titre des sites contaminés (note 18)	431 572	420 875
Autres éléments de passif (note 19)	157 022	94 315
	9 276 956	8 057 278
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(75 457)	8 438
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 3)	38 553	-
Travaux en cours	535	1 220
Charges payées d'avance	55	9
	39 143	1 229
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	(36 314)	9 667
L'excédent (déficit) cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent (déficit) cumulé lié aux activités	82 984	82 984
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(119 298)	(73 317)
	(36 314)	9 667
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 9 et 10)	26 782	81 742
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 28)		
DROITS CONTRACTUELS (note 29)		
PASSIFS ÉVENTUELS (note 30)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

original signé

Mathieu Gervais
Sous-ministre
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2025	2025	2024
REVENUS			
Intérêts sur les interventions financières	178 383	166 373	127 526
Rendement sur placements de portefeuille (note 20)	36 462	40 049	78 263
Honoraires (note 21)	31 274	34 722	38 854
Autres revenus (note 22)	33 487	121 568	32 039
	279 606	362 712	276 682
Contribution du gouvernement du Québec – Provision pour pertes (note 11)	648 132	502 014	233 532
Contribution financière du gouvernement du Québec	411 263	955 871	424 696
	1 059 395	1 457 885	658 228
	1 339 001	1 820 597	934 910
CHARGES			
Intérêts sur emprunts et dettes (note 23)	226 900	229 711	191 896
Provision pour pertes (note 10)	648 132	502 037	233 688
Avantages conférés aux clients	40 323	128 596	59 519
Contributions financières (note 24)	224 005	158 675	156 024
Provision pour passif au titre des sites contaminés (note 18)	14 529	12 128	18 520
Honoraires de gestion – Investissement Québec (note 25)	140 100	141 034	138 626
Autres charges (note 26)	45 012	648 416	136 637
	1 339 001	1 820 597	934 910
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	-	-	-
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	82 984	82 984	82 984
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	82 984	82 984	82 984

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT	(73 317)	(21 459)
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Cours de change	(50 207)	971
Instruments financiers dérivés	(7 939)	(271)
Prêt évalué à la juste valeur	(47 823)	(7 716)
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	(22 364)	(50 919)
	(128 333)	(57 935)
Montants reclassés aux résultats de l'exercice :		
Cours de change	(1 886)	4 831
Instruments financiers dérivés	5 732	865
Prêt évalué à la juste valeur	55 540	-
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	22 966	381
	82 352	6 077
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	(45 981)	(51 858)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN	(119 298)	(73 317)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2025	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	8 438	8 438	60 505
Résultats de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(38 553)	-
Variation nette des autres actifs non financiers	-	639	(209)
	-	(37 914)	(209)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	-	(45 981)	(51 858)
Variation des actifs financiers nets (dette nette)	-	(83 895)	(52 067)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	8 438	(75 457)	8 438

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	-	-
Ajustements pour :		
Intérêts sur les interventions financières	(166 373)	(127 526)
Distribution sur parts de société en commandite	2 161	-
Participation aux bénéfices	(31 257)	-
Honoraires pour étude de dossiers	-	(2 015)
Gain sur restructuration d'un prêt	(54 000)	-
Autres revenus	80	17
(Gain) perte de change réalisé	(718)	6 050
Gains (pertes) réalisés sur disposition d'actifs financiers	(42 171)	59 303
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	3 615	3 210
Provision pour pertes	502 037	233 688
Avantages conférés aux clients	128 596	59 519
Clauses libératoires relatives aux prêts pardonnables	2 000	84
Moins-value durable sur actifs financiers	586 239	39 752
Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux	20 944	27 939
Variation nette des prêts	(704 794)	(960 377)
Déboursments sur réclamations de garanties, nets des recouvrements	(44 481)	(11 030)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 27)	(860 721)	(298 398)
	(658 843)	(969 784)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements de portefeuille	(571 880)	(306 446)
Encaissements de placements de portefeuille	126 832	32 318
Distributions reçues sur les placements de portefeuille	9 431	17 894
Investissement dans des partenariats	(2 500)	(12 500)
Acquisition d'actif lié aux instruments financiers	-	(1 078)
	(438 117)	(269 812)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'une entreprise, déduction faite de l'encaisse (note 3)	(38 332)	-
	(38 332)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	107 000	262 000
Augmentation des dettes à long terme	2 061 580	2 033 235
Remboursement des dettes à long terme	(1 055 156)	(1 018 591)
	1 113 424	1 276 644
Effet de la variation de change sur l'encaisse	5	5
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(21 863)	37 053
Encaisse au début	44 401	7 348
ENCAISSE À LA FIN	22 538	44 401

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds du développement économique (le « Fonds ») a été institué au sein du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (« MEIE »), en vertu de l'article 25 de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, c. I-16-0.1), en date du 1^{er} avril 2011. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada. Le Fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec.

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie, des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée à Investissement Québec. Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice, présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment les provisions pour pertes, les moins-values durables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes, le passif au titre des sites contaminés et le passif relatif à la réhabilitation. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

En raison de l'incertitude liée à l'environnement économique, découlant entre autres de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement est élevé. Le bouleversement du commerce international et des chaînes d'approvisionnement affecte les marchés et ajoute de la volatilité qui pourrait avoir une incidence sur les résultats et la situation financière du Fonds. Ainsi, les données et hypothèses clés utilisées dans la modélisation de la provision pour pertes sont davantage complexifiées. Les principales estimations et hypothèses de même que l'analyse et la gestion des risques tiennent compte des incertitudes et des facteurs connus à ce jour. Le Fonds a ajusté les données non observables utilisées au 31 mars 2025 pour refléter les incidences potentielles liées à l'environnement économique, en fonction des informations et des données disponibles à cette date. Le Fonds considère l'évolution de la situation dans ses évaluations aux notes 6, 9 et 10.

Le Fonds a mis en place une méthodologie ponctuelle pour prendre des montants de provision pour pertes supplémentaires selon la vulnérabilité de chaque emprunteur qui est plus à risque d'être directement impactés par l'instauration des tarifs douaniers par les États-Unis. La direction a, au besoin, sondé ses clients pour lesquels les activités sont exposées au marché des États-Unis, tant pour le volet d'exportation que d'importation, afin de mesurer et refléter leur niveau de dépendance envers ce marché et leur capacité de résilience face aux récentes politiques commerciales américaines. Ainsi, la direction a ajusté les données d'entrées utilisées au 31 mars 2025 en fonction des informations et des données disponibles à cette date.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers du Fonds et ceux des sociétés dont la totalité des actions sont comprises dans le Fonds, en vertu d'un mandat au nom du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, tel que prévu à la *Loi sur Investissement Québec*, soit 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc. et 9109-3294 Québec inc.. Les états financiers consolidés regroupent également les états financiers d'une société contrôlée par le Fonds, soit la Société de mise en valeur de terrains dans l'Est de Montréal s.e.c., étant en mesure d'orienter les politiques financières et administratives de cette société.

Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

Regroupement d'entreprise

À la date d'acquisition, le coût d'achat est ventilé entre les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge en fonction de la juste valeur de ceux-ci. Tout excédent du coût d'achat sur les valeurs attribuées aux éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge est considéré comme un surprix comptabilisé au résultat net. Lorsque la part du gouvernement dans les valeurs attribuées aux éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge est supérieure au coût d'achat, la juste valeur de ceux-ci est ajustée de façon à annuler l'excédent.

ACTIFS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être classés, soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. À l'exception du prêt évalué à la juste valeur, des placements de portefeuille évalués à la juste valeur et des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur, tous les autres instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière sont classés dans les instruments évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les taxes à la consommation à recevoir, la somme à recevoir du fonds Capital ressources naturelles et énergie, la somme à recevoir du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises, qui sont incluses dans les autres créances, les avances du gouvernement du Québec, qui sont incluses dans les dettes à long terme, les revenus reportés, les honoraires de garanties perçus d'avance ainsi que le passif relatif à la réhabilitation, qui sont inclus dans les autres éléments de passif, ne sont pas des instruments financiers.

Le Fonds a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions de sociétés cotées en Bourse ainsi que les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés. Le placement de portefeuille pour lesquels des données de marché sont observables ainsi que le prêt assorti d'un dérivé incorporé sont désignés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisé(e)s, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Prêts évalués au coût ou au coût après amortissement

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du prêt désigné à la juste valeur. Les prêts évalués au coût ou au coût après amortissement incluent les placements de portefeuille avec modalité de remboursement qui répondent en substance à la définition d'un prêt.

Des provisions pour pertes sont constituées pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette en fonction de l'évaluation de crédit. Les prêts évalués au coût ou au coût après amortissement sont considéré comme sains jusqu'à ce que survienne un événement de défaut.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le Fonds considère qu'un prêt est en défaut s'il est en souffrance pendant 90 jours consécutifs ou s'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement, ou en cas d'événements défavorables jugés graves et probablement irrémédiables, de sorte que le Fonds ne peut plus s'attendre à percevoir la totalité des flux de trésorerie attendus.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts en défaut ne sont pas constatés aux résultats.

Les revenus tirés des placements de portefeuille avec modalités de remboursement ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles sous la rubrique « Rendement sur placements de portefeuille » dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

Prêt évalué à la juste valeur

Les prêts sont désignés à la juste valeur lorsqu'ils sont assortis d'un dérivé incorporé et que le Fonds gère la performance de ce groupe d'actifs financier en fonction de la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisé(e)s sur ces prêts sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables aux prêts évalués à la juste valeur ». Au moment de la décomptabilisation de ces prêts désignés à la juste valeur, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

Interventions financières restructurées

Lorsqu'une entreprise cliente éprouve de la difficulté à respecter les conditions initiales du contrat, le Fonds peut être amené à les modifier. Les avenants peuvent notamment comprendre la prorogation des modalités de l'échéance de l'intervention et l'acceptation de nouvelles conditions relativement au solde du capital ou au taux d'intérêt. Le Fonds doit évaluer si les modifications auront une incidence importante sur les flux de trésorerie à récupérer ou sur le calcul des intérêts. Le cas échéant, il s'agit d'une intervention financière restructurée. L'intervention initiale est alors considérée « réglée » et est remplacée par une nouvelle intervention. À la date de la restructuration, l'intervention est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir, en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent à l'intervention. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » aux résultats de l'exercice. Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Provision cumulée pour pertes

Des provisions pour pertes sont constituées pour refléter le degré de recouvrabilité et le risque de pertes ainsi que les libérations prévues à l'égard de certaines interventions financières. Les entreprises clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit. La notation des entreprises est mise à jour de façon périodique. La provision cumulée pour pertes est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers.

Lorsque l'entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

La provision cumulée pour pertes est présentée à l'état consolidé de la situation financière, en déduction de la valeur des prêts. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont constatées à titre de charges de l'exercice sous la rubrique « Provision pour pertes ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Placements de portefeuille évalués au coût ou au coût après amortissement

Les placements de portefeuille, sont comptabilisés au coût lorsqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces titres. Le coût correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisé(e)s sur la vente de ces placements de portefeuille sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les dividendes cumulatifs exigibles au rachat sont présentés à titre de placement de portefeuille, car leur caractéristiques sont intrinsèquement liées au rachat de leur placement de portefeuille respectif.

Les revenus de dividendes tirés des placements de portefeuille sont constatés, lorsque les avantages économiques futurs sont attendus, sous la rubrique « Rendement sur placements de portefeuille » dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. Les avantages économiques sont attendus lorsque les dividendes sont soit déclarés, ou dans le cas des dividendes cumulatifs, lorsqu'ils sont exigibles.

Les distributions tirées des placements de portefeuille sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Elles sont constatées sous la rubrique « Rendement sur placements de portefeuille » dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, ou déduites du coût des placements de portefeuille lorsqu'elles excèdent la quote-part des bénéfices réalisés depuis la date d'acquisition du placement de portefeuille.

Placements de portefeuille évalués à la juste valeur

Les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, acquis directement ou à la suite de l'exercice d'une option, sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisé(e)s sur ces placements de portefeuille sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « (Pertes) gains non réalisés attribuables aux placements de portefeuille évalués à la juste valeur ». Au moment de la décomptabilisation, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisé(e)s comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces placements de portefeuille sont constatés lorsque déclarés sous la rubrique « Rendement sur placements de portefeuille » dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que le Fonds s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

La partie de l'opération qui constitue en substance une subvention est quantifiée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec. L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dépréciation d'actifs financiers

Les instruments financiers qui ne sont pas assujettis à la provision cumulée pour perte sont évalués annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Ces interventions financières subissent une moins-value durable si la valeur réelle du placement de portefeuille, pour le Fonds, tombe au-dessous de son coût et que l'on prévoit que la dépréciation sera de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement de portefeuille est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

Lorsque ces actifs financiers, à l'exception des interventions évaluées à la juste valeur, subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement de portefeuille pour le Fonds fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Autres charges » sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente de ces actifs financiers, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Lorsque la valeur comptable des interventions évaluées à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Frais d'émission sur les dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats de l'exercice, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est comptabilisé en diminution des dettes sous la rubrique « Dettes à long terme » de l'état consolidé de la situation financière.

L'amortissement des frais d'émission est présenté sous le poste « Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme » sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Le Fonds peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Le Fonds possède aussi d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant de positions figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « (Pertes) gains non réalisé(e)s attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » pour tous les instruments financiers dérivés, à l'exception des contrats d'échange (*swaps*) de taux d'intérêt, pour lesquels le gain ou la perte réalisé lors de la décomptabilisation est constaté sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

PARTENARIATS

Le Fonds comptabilise les parts qu'il détient dans des partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, puisqu'il exerce un contrôle partagé avec ses partenaires dans ces partenariats. La quote-part des résultats de ces partenariats est comptabilisée sous le poste « Quote-part dans les résultats de partenariats commerciaux » sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Contributions à recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement du Fonds en lui versant des contributions financières pour compenser son déficit annuel et pour lui rembourser les pertes réalisées sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate un revenu aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Contribution financière du gouvernement du Québec ».

Ces contributions sont constatées à titre de revenus, dans la mesure où elles ont été autorisées par le gouvernement, que le Fonds a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume les provisions pour pertes que le Fonds comptabilise sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec – Provision pour pertes », un revenu équivalant à la dépense de provision qu'il comptabilise sur ses interventions financières. En situation de récupération de provision, le Fonds constate une valeur négative à l'égard de cette même rubrique.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont composées de terrains qui ne sont pas amortis.

GARANTIES

Les garanties d'emprunt et d'engagement financier, déduction faite de la provision pour pertes, sont comptabilisées et présentées comme des passifs éventuels dans les états financiers du Fonds.

PASSIFS

Provision cumulée pour pertes sur garanties

La provision pour pertes sur garanties est constatée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et elle est comptabilisée à titre de passif et de charge. La détermination d'une perte probable est fonction de la catégorie de risque de l'entreprise cliente, tel qu'expliqué précédemment à la section portant sur les interventions financières avec modalités de remboursement.

La provision pour pertes sur garanties est établie en fonction du montant restant à rembourser sur le capital, des intérêts courus et impayés, s'ils sont couverts par la garantie, ainsi que des montants recouvrables auprès de l'emprunteur ou par suite de la vente des actifs qui garantissent l'emprunt. Elle est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque le Fonds en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

La variation annuelle de la provision pour pertes sur garanties est constatée à titre de charge de l'exercice sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations au titre de l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du Fonds, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Fonds en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs des activités d'assainissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour chaque site, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est réexaminée à chaque date des états financiers. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Fonds n'actualise pas ces coûts.

REVENUS

Intérêts sur les interventions financières

Les revenus d'intérêts sur les interventions financières sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.

Rendement sur placements de portefeuille

Les distributions sur parts de société en commandite sur les placements de portefeuille sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Les revenus de dividendes sur les placements de portefeuille sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.

Honoraires

Les honoraires sont constatés lorsque le Fonds remplit ses obligations de prestation. Les sommes à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Autres créances » de l'état consolidé de la situation financière sous le poste « Créances liées aux interventions financières ». Les sommes reçues concernant des honoraires qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre d'honoraires perçus d'avance sous la rubrique « Autres éléments de passif ».

CHARGES

Contributions financières

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la contribution est autorisée et l'entreprise cliente a satisfait aux critères d'admissibilité. Les critères d'admissibilité sont considérés comme atteints lorsque les dépenses sont engagées et que les conditions sont respectées.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières, lorsque l'entreprise cliente fait défaut à ses engagements, sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours, sous la rubrique « Autres revenus ».

CONVERSION DE DEVISES

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains ou des pertes de change non réalisés qui sont comptabilisés jusqu'à la date de règlement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de change non réalisés est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le 18 décembre 2024, le Fonds, par le biais d'une filiale, a conclu l'acquisition de toutes les actions de Rabaska inc et de toutes les parts de Société en commandite Rabaska, qui détient des terrains au Québec pour un prix d'achat incluant des frais d'acquisition de 38,5 millions de dollars. Les états financiers consolidés du Fonds incluent ceux de Rabaska inc. et de Société en commandite Rabaska depuis la date d'acquisition.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date de transaction :

Actifs financiers	
Encaisse	205
Autres créances	36
	241
Passifs	
Autres éléments de passif	257
	257
Actifs financiers nets	(16)
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles	38 553
	38 553

4. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, le Fonds les utilise pour évaluer les instruments financiers. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les dérivés détenus par le Fonds, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux décrits ci-après.

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données fondées sur une part importante des données de marché non observables.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2025 Total
Actifs financiers				
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	23 701	62 744	-	86 445
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	-	205	205
	23 701	62 744	205	86 650
Passifs				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	-	996	996

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2024 Total
Actifs financiers				
Prêt évalué à la juste valeur ⁽¹⁾	-	-	43 092	43 092
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	51 509	57 510	-	109 019
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	1 416	-	1 416
	51 509	58 926	43 092	153 527

- (1) La juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Les techniques d'évaluation utilisées sont l'actualisation des flux de trésorerie et le modèle Black-Scholes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

Solde au 31 mars 2024	43 092
Transfert	1 416
Perte non réalisée	(2 207)
Gain (perte) réalisé	(43 092)
Solde au 31 mars 2025	(791)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, les actifs liés aux instruments financiers dérivés ont été transférés du niveau 2 vers le niveau 3.

5. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque – rendement à l'intérieur des limites définies pour le Fonds.

Le Fonds gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de marchandise, le Fonds peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. Le Fonds est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. En cette matière, le Fonds a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le *Règlement sur les placements effectués par un organisme (RLRQ c. A-6.001, r. 8)*.

Pour les autres actifs financiers, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures d'Investissement Québec. Chaque décision d'octroi de crédit relève du gouvernement ou d'instances différentes au sein d'Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, selon l'envergure, le degré de risque et le cadre normatif relatifs à l'intervention financière envisagée.

Un suivi systématique des interventions est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes ou la juste valeur.

Pour ce faire, Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, utilise un système de notation des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2025	2024
À l'état consolidé de la situation financière		
Encaisse	22 538	44 401
Somme cédée en garantie	1 219	1 176
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	3 926 048	3 734 766
Instruments financiers inclus à titre d'autres créances	7 358	13 691
	3 957 163	3 794 034
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	26 782	81 742
Engagements de financement en prêts	3 845 991	3 982 010
Engagements de financement en garanties	6 538	7 001
	3 879 311	4 070 753

Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des prêts et des garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, ainsi que des engagements de financements soit confinée dans un sous-ensemble de portefeuille du Fonds. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné.

La concentration au risque de crédit se détaille comme suit, par secteur d'activité :

	2025	2024
Secteur primaire	189 415	204 535
Secteur secondaire		
Matériel de transport	1 586 857	1 701 348
Produits électriques et électroniques	892 442	980 167
Métaux de première transformation et produits métalliques	812 875	782 779
Papier et imprimeries	507 387	578 880
Produits du bois et meubles	471 147	403 646
Alimentation et boissons	401 058	425 488
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	306 042	449 486
Autres	575 900	570 142
	5 553 708	5 891 936
Secteur tertiaire	2 062 236	1 709 048
	7 805 359	7 805 519

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêts que le Fonds perçoit sur les prêts à taux variable qu'il consent et aussi une fluctuation des charges financières qu'il paye sur ses dettes. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs et passifs de façon naturelle afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats d'échange (*swaps*) de taux d'intérêt. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour maintenir l'appariement des actifs et des passifs.

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle, sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la provision pour pertes.

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2025	2024
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	(5 809)	(5 445)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	5 809	5 445

Au 31 mars 2025, le Fonds détient un contrat de *swap* de taux d'intérêt d'un montant total notionnel de 25,2 millions de dollars (31,1 millions de dollars au 31 mars 2024) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs en devises étrangères à ses passifs en devises étrangères, de façon naturelle, afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats à terme sur devises. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour réduire l'exposition au risque de change.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'exposition du Fonds au risque de change, présentée en dollars canadiens selon la devise d'origine, s'établit comme suit :

	USD	2025 EUR
Actifs financiers		
Encaisse	441	540
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	54 845	189 855
Placements de portefeuille	447 171	44 022
Actifs liés à des instruments financiers dérivés	205	-
	502 662	234 417
Passifs		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	40 602	133 841
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passifs	144	269
	40 746	134 110
Exposition nette	461 916	100 307
Hors état consolidé de la situation financière		
Engagements de financement en prêts	1 054 320	-
Engagements d'investissement	72	-
	1 054 392	-
	USD	2024 EUR
Actifs financiers		
Encaisse	720	375
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	332 116	200 617
Placements de portefeuille	449 346	44 022
Actifs liés à des instruments financiers dérivés	1 146	-
	783 328	245 014
Passifs		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	43 967	140 075
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passifs	182	391
	44 149	140 466
Exposition nette	739 179	104 548
Hors état consolidé de la situation financière		
Engagements de financement en prêts	985 910	-
Engagements d'investissement	1 038	-
	986 948	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le risque de change découle de la différence entre les actifs et les passifs en devises étrangères à la date de clôture. Le tableau qui suit présente l'impact d'une variation de deux écarts types du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation avec l'hypothèse que les autres variables demeurent constantes. Il y a donc 95 % de probabilité que les pertes soient inférieures ou égales aux montants indiqués au tableau qui suit.

	2025	2024
Appréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	(617)	(33 931)
EUR	1 744	134
Dépréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	617	33 931
EUR	(1 744)	(134)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds est exposé à ce risque advenant une baisse du cours de ses actions transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation d'une augmentation ou d'une diminution des marchés boursiers auxquels sont exposées les actions des sociétés cotées en Bourse et les actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. Au 31 mars, la sensibilité à l'autre risque de prix se détaille comme suit :

	2025	2024
Augmentation de 10 % du cours des marchés boursiers	8 678	10 624
Diminution de 10 % du cours des marchés boursiers	(8 676)	(10 621)

Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante des placements de portefeuille à la juste valeur et d'actions sous-jacentes à certains produits dérivés détenues par le Fonds soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix des placements de portefeuille à la juste valeur et des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements hors état consolidé de la situation financière.

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2025	2024
Secteur primaire	18 650	33 131
Secteur secondaire		
Matériel de transport	1 685	2 368
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	-	1
	1 685	2 369
Secteur tertiaire	66 315	74 665
	86 650	110 165

Au 31 mars 2025 et 31 mars 2024, il n'y a aucun engagement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité du Fonds de réunir les sommes nécessaires, à un coût raisonnable, afin de respecter ses engagements financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver le Fonds à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Le Fonds effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour rencontrer ses obligations. Il dispose également d'un régime d'emprunts (note 15), tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Il voit aussi à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025 et 31 mars 2024. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

					2025
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	455 000	-	-	-	455 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	780 405	2 852 633	2 459 546	-	6 092 584
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	218 049	618 553	498 051	-	1 334 653
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	1 021	-	-	-	1 021
Provision cumulée pour pertes sur garanties ⁽¹⁾	-	-	-	48 820	48 820
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	92 593	-	-	-	92 593
	1 547 068	3 471 186	2 957 597	48 820	8 024 671
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽¹⁾	-	-	-	26 782	26 782
Engagements de financement et d'investissement	2 121 396	1 541 079	140 016	1 145 580	4 948 071
	2 121 396	1 541 079	140 016	1 172 362	4 974 853
	3 668 464	5 012 265	3 097 613	1 221 182	12 999 524

					2024
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	348 000	-	-	-	348 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	985 691	2 352 603	2 189 342	-	5 527 636
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	186 683	536 585	548 400	-	1 271 668
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	12	178	-	-	190
Provision cumulée pour pertes sur garanties ⁽¹⁾	-	-	-	94 234	94 234
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	57 660	-	-	2 137	59 797
	1 578 046	2 889 366	2 737 742	96 371	7 301 525
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽¹⁾	-	-	-	81 742	81 742
Engagements de financement et d'investissement	2 403 577	1 491 879	192 278	932 296	5 020 030
	2 403 577	1 491 879	192 278	1 014 038	5 101 772
	3 981 623	4 381 245	2 930 020	1 110 409	12 403 297

(1) Les montants relatifs à ces passifs et à ces obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts sains	Prêts en défaut	Prêts évalués à la juste valeur ⁽¹⁾	2025 Total
Prêts ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	4 177 422	1 394 591	-	5 572 013
Provision cumulée pour pertes	(579 937)	(1 066 028)	-	(1 645 965)
Total	3 597 485	328 563	-	3 926 048

	Prêts sains	Prêts en défaut	Prêts évalués à la juste valeur ⁽¹⁾	2024 Total
Prêts ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	4 196 629	647 915	43 092	4 887 636
Provision cumulée pour pertes	(630 295)	(522 575)	-	(1 152 870)
Total	3 566 334	125 340	43 092	3 734 766

- (1) Non assujetti à la provision cumulée pour pertes.
- (2) La qualité du crédit des prêts, qui sont ni en souffrance ni dépréciés, est jugée adéquate par la direction.
- (3) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au 31 mars 2025 de 224,0 millions de dollars (205,8 millions de dollars au 31 mars 2024).
- (4) Les taux d'intérêt pour les prêts sains et le prêt évalué à la juste valeur se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2025	Plus de	à	2024
Sans intérêt		1 977 421	Sans intérêt		1 702 574
0,05 %	3,00 %	859 478	0,05 %	3,00 %	896 007
3,00 %	4,00 %	315 032	3,00 %	4,00 %	260 089
4,00 %	5,00 %	489 694	4,00 %	5,00 %	499 654
5,00 %	6,00 %	211 458	5,00 %	6,00 %	118 013
6,00 %	16,50 %	324 339	6,00 %	18,00 %	763 384
		4 177 422			4 239 721

- (5) Y compris la valeur des placements de portefeuille avec modalité de remboursement de 256,0 millions de dollars au 31 mars 2025 (240,5 millions de dollars au 31 mars 2024). La provision cumulée pour perte sur ces placements de portefeuille s'élève à 25,7 millions de dollars au 31 mars 2025 (28,8 millions de dollars au 31 mars 2024).
- (6) Au 31 mars 2025, le Fonds a reclassé un montant de 240,5 millions de dollars au 31 mars 2024 de la note 7 « Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour perte » présenté à la rubrique des placements de portefeuille avec modalité de remboursement ainsi qu'un montant de (28,8) millions de dollars au 31 mars 2024 présenté sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes » vers la note 6 « Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes » sous la rubrique « Prêts sains » afin de mieux catégoriser les placements avec modalité de remboursement qui répondent en substance à la définition d'un prêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit, au 31 mars 2025 :

2026	790 331
2027	585 141
2028	980 870
2029	615 435
2030	599 946
2031 et suivantes	2 445 259
	6 016 982

Ces encaissements de capital prévus pourraient être moindres en raison de dispositions contractuelles. Pour certains prêts assortis de clauses libératoires types, si l'entreprise cliente n'est pas en défaut envers le Fonds et qu'elle a respecté certaines conditions à la satisfaction du Fonds, l'entreprise cliente ne sera pas tenue de rembourser une partie ou la totalité du prêt. En vertu de ces clauses libératoires, le Fonds s'engage, au moment du respect des conditions, à radier une partie ou la totalité du prêt dont la contrepartie est comptabilisée à titre de contributions financières à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La valeur de ces libérations est estimée à 305,9 millions de dollars au 31 mars 2025 (134,1 millions de dollars au 31 mars 2024). Ces libérations estimées ont été considérées dans le calcul de la provision pour pertes qui doit traduire les libérations futures prévues à l'égard de ces prêts particuliers.

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais dont le recouvrement est raisonnablement assuré, se détaillent comme suit, au 31 mars :

	2025	2024
Moins de 1 mois	-	2 294
De 1 à 3 mois	-	5 413
	-	7 707

Le tableau suivant présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal de ceux pour lesquels le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

	2025	2024
Prêts sains	50 %	48 %
Prêts en défaut	48 %	40 %
Prêts évalués à la juste valeur	- %	- %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2025	2024
Placements de portefeuille évalués au coût ou au coût après amortissement ⁽¹⁾		
Parts de sociétés en commandites	1 243 862	1 257 955
Actions de sociétés privées ⁽²⁾	977 977	886 581
	2 221 839	2 144 536
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur		
Parts de sociétés en commandites	62 744	57 510
Actions de sociétés cotées en Bourse	23 701	51 509
	86 445	109 019
	2 308 284	2 253 555

- (1) Au 31 mars 2025, le Fonds a reclassé vers la note 6 « Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes », sous la rubrique « Prêts sains », un montant de 240,5 millions de dollars au 31 mars 2024 présenté à la rubrique des placements de portefeuille avec modalité de remboursement ainsi qu'un montant de (28,8) millions de dollars au 31 mars 2024 présenté sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes », afin de présenter les placements avec modalité de remboursement qui répondent en substance à la définition d'un prêt.
- (2) Le montant des dividendes cumulatifs inclus dans les placements de portefeuille est de 58,2 millions de dollars au 31 mars 2025 (39,0 millions de dollars au 31 mars 2024).

8. PARTICIPATION DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX

	2025	2024
Partenariats commerciaux	95 007	113 451

Au 31 mars, le Fonds détient une participation dans les partenariats suivants :

Partenaires commerciaux	Objet du partenariat	Fin d'année d'exercice du partenaire	2025	2024
Nemaska Lithium	Relance des activités de la mine et de la transformation de lithium au Québec	31 décembre ⁽¹⁾	40,1 %	47,3 %
Fonds de transfert d'entreprise du Québec II, s.e.c.	Financer la reprise d'entreprises québécoise	31 mars	50 %	- %

- (1) Au 31 mars 2025, le pourcentage de détention est de 39,7 % en raison d'un apport additionnel au capital-actions effectué par Capital Ressources Naturelles et Énergie

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Sommaire des informations financières des partenariats commerciaux au 31 mars comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation:

	2025	2024
BILAN		
Actifs	1 591 329	806 659
Passifs	538 479	204 485
Capital	1 052 850	602 174
	1 591 329	806 659
RÉSULTATS		
Charges	(49 131)	(56 130)
Gains (pertes) net de l'exercice	(49 131)	(56 130)

Dans le cours normal de ses activités, les partenariats du Fonds contractent divers engagements. La quote-part du Fonds dans ces engagements s'établit à 11,8 millions de dollars au 31 mars 2025 (26,6 millions de dollars au 31 mars 2024).

9. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2025	2024
Garanties ⁽¹⁾		
D'emprunt ⁽²⁾	73 429	174 224
D'engagement financier ⁽³⁾	2 173	1 752
	75 602	175 976
Provision cumulée pour pertes sur garanties		
D'emprunt	(47 985)	(93 231)
D'engagement financier	(835)	(1 003)
	(48 820)	(94 234)
	26 782	81 742

(1) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 67 % au 31 mars 2025 (55% au 31 mars 2024) du solde nominal de ce portefeuille de garanties. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

(2) Au 31 mars 2025, les taux d'honoraires contractuels des garanties d'emprunt se situent dans les fourchettes de 0,00 % à 1,50 % (0,00 % à 2,00 % au 31 mars 2024)

(3) Au 31 mars 2025, les taux d'honoraires contractuels des garanties d'engagement financier se situent dans les fourchettes de 0,00 % à 3,50 % (0,00 % à 2,00 % au 31 mars 2024)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'échéancier des garanties d'emprunt et d'engagement financier, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2025 :

2026	6 503
2027	3 178
2028	50 940
2029	893
2030	3 926
2031 et suivantes	10 162
	75 602

10. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

		Créances liées aux interventions financières	Garanties	2025 Total
Solde au début de l'exercice	1 152 870	509	94 234	1 247 613
Provision (récupération) pour pertes	503 417	(447)	(933)	502 037
Impact de change	12 108	-	-	12 108
Recouvrements	208	-	-	208
Radiations	(22 638)	(1)	-	(22 639)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	(44 481)	(44 481)
Solde à la fin de l'exercice	1 645 965	61	48 820	1 694 846

		Créances liées aux interventions financières	Garanties	2024 Total
Solde au début de l'exercice	922 267	17 940	127 243	1 067 450
Provision (récupération) pour pertes	255 313	305	(21 930)	233 688
Impact de change	-	-	(49)	(49)
Recouvrements	82	-	69	151
Radiations	(24 792)	(17 736)	-	(42 528)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	(11 099)	(11 099)
Solde à la fin de l'exercice	1 152 870	509	94 234	1 247 613

(1) Évalués au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

				2025
	Prêts ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	1 152 870	509	94 234	1 247 613
Provision (récupération) pour pertes ⁽²⁾	503 417	(447)	(933)	502 037
Recouvrements	208	-	-	208
Radiations	(22 638)	(1)	-	(22 639)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	(44 481)	(44 481)
Solde à la fin de l'exercice	1 633 857	61	48 820	1 682 738

				2024
	Prêts ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	922 267	17 940	121 106	1 061 313
Provision (récupération) pour pertes ⁽²⁾	255 313	305	(21 930)	233 688
Impact de change	-	-	6 088	6 088
Recouvrements	82	-	69	151
Radiations	(24 792)	(17 736)	-	(42 528)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	(11 099)	(11 099)
Solde à la fin de l'exercice	1 152 870	509	94 234	1 247 613

(1) Évalués au coût.

(2) Inclut un montant à payer de contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEIE, de 0,02 million de dollars (0,16 million de dollars au 31 mars 2024). La contribution financière du Programme d'aide financière relatif à un accident ferroviaire survenu dans la ville de Lac-Mégantic est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

12. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2025	2024
Passif au titre des sites contaminés assumés par le gouvernement du Québec	432 763	421 508
Contribution sur les pertes liées aux interventions financières	32 775	64 342
Contribution financière du gouvernement du Québec	666 968	147 368
	1 132 506	633 218

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Fonds au 31 mars :

	2025	2024
Actifs financiers		
Bons de souscription	205	1 146
Contrats à terme de devises	-	449
Contrats d'échange (<i>swaps</i>) de taux d'intérêt	-	(179)
	205	1 416
Passifs		
Contrats à terme de devises	593	-
Contrats d'échange (<i>swaps</i>) de taux d'intérêt	403	-
	996	-

14. AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
Taxes à la consommation à recevoir	21 496	21 080
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	6 428	6 162
À recevoir du Fonds Capital ressources naturelles et énergie	3 679	1 223
Effet à recevoir	664	664
À recevoir du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	421	127
Distributions à recevoir	373	7 208
Autres créances	(107)	(344)
	32 954	36 120

15. RÉGIME D'EMPRUNTS

Le Fonds est autorisé, en vertu du décret 1529-2023, à contracter des emprunts à court terme ou des dettes à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 5,7 milliards de dollars, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026. Ce montant exclut tout solde de dettes à long terme qui étaient en cours au 17 octobre 2023.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De plus, si Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté, le MEIE élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation. Les modalités de ce décret s'appliquent aux billets à payer figurant aux notes 16 et 17.

En date du 31 mars 2025, le Fonds avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 3,1 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars au 31 mars 2024).

16. EMPRUNTS À COURT TERME

	2025	2024
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, de 2,63 %, échéant en avril 2025	455 000	-
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, de 4,95 % à 5,00 %, échu en avril 2024	-	348 000
	455 000	348 000

17. DETTES À LONG TERME

	2025	2024
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement :		
– Portant intérêt au taux fixe de -0,23 % à 4,86 %, échéant entre juillet 2025 et décembre 2045;	5 768 801	5 106 536
– Portant intérêt au taux SOFR majoré de 0,47 %, échéant en novembre 2030;	9 001	9 753
– Portant intérêt au taux CORRA majoré de 0,68 % à 1,48 %, échéant entre septembre 2027 et décembre 2043;	224 246	324 125
– Portant intérêt au taux Euribor majoré de -0,004 % à 0,70 %, échéant entre février 2034 et octobre 2035	63 651	64 242
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	6 065 699	5 504 656
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin 2025 et juillet 2045 ⁽¹⁾	2 117 847	1 595 198
	8 183 546	7 099 854

(1) Y compris un montant de 818 millions de dollars américains et 30 millions d'euros (518 millions de dollars américains et 30 millions d'euros au 31 mars 2024).

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit, au 31 mars 2025 :

2026	910 755
2027	772 681
2028	836 181
2029	906 450
2030	803 918
2031 et suivantes	3 980 447
	8 210 432

18. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Le Fonds possède quatre terrains, qu'il détient à des fins de décontamination, comptabilisés au montant de 1 dollar chacun.

Selon la convention de bail du premier terrain, un locataire loue une parcelle pour une somme de 1 dollar par année. Ce locataire peut sous-louer des parcelles du terrain qu'il loue, auquel cas, il remet le revenu de location au Fonds. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour une somme de 1 dollar. L'option vient à échéance en décembre 2041.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour le second terrain, selon une convention de superficie et de servitudes intervenue avec une tierce partie, le Fonds a accordé des servitudes en contrepartie d'une somme de 1 dollar.

Une convention de fiducie vient définir les obligations solidaires des parties quant à la réhabilitation résiduelle de ce second terrain. À ce titre, une somme de 7,5 millions de dollars a été versée à la fiducie par le locataire du terrain. Cette somme est réservée aux activités d'assainissement du terrain autres que les coûts de maintenance et de surveillance. Les coûts restants à être assumés par la fiducie sont estimés à 1,1 million de dollars au 31 mars 2025 (1,1 million de dollars au 31 mars 2024).

Au 31 mars 2025, un montant de 1,2 million de dollars (1,2 million de dollars au 31 mars 2024), représentant la différence entre la somme en fiducie de 2,3 millions de dollars (2,3 millions de dollars au 31 mars 2024) et le montant de 1,1 million de dollars, a été comptabilisé à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière et constitue une opération non monétaire. La somme en fiducie disponible restante, ajustée des frais pour la rémunération du fiduciaire et du revenu net et des gains en capital net réalisés par la fiducie, sera retournée au Fonds à la fin de la fiducie, tel que prévu à la convention de fiducie.

En vertu des décrets 793-2011 et 997-2012, datés respectivement du 19 juillet 2011 et du 31 octobre 2012, le Fonds est également responsable de la décontamination d'un troisième terrain acquis pour la somme de 1 \$.

En vertu du décret 1145-2024, daté du 17 juillet 2024, le Fonds a acquis un quatrième terrain. Le Fonds a également signé une convention de bail avec un locataire, qui loue une parcelle de ce terrain pour la somme de 1 dollar par mois. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour la somme de 1 dollar. L'option vient à échéance en mai 2029. De plus, le Fonds a signé une convention de réhabilitation et d'indemnité environnementale avec le locataire, l'engageant ainsi à effectuer la décontamination et la réhabilitation du terrain. Par ailleurs, une provision en lien avec la réhabilitation d'une autre parcelle de ce terrain a été comptabilisée au cours de l'exercice. Le passif de réhabilitation est constaté sous la rubrique « autres éléments de passifs » de l'état consolidé de la situation financière (note 19). La dépense liée au passif de réhabilitation est comptabilisée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » (note 26).

Provision pour passif au titre des sites contaminés

Les coûts d'assainissement estimés des terrains sont basés sur des études de caractérisation de firmes externes. Ces coûts sont mis à jour en fonction des informations disponibles à la date des états financiers.

	2025	2024
Coûts estimés de caractérisation	14 258	14 134
Coûts estimés de réhabilitation	344 146	335 814
Coûts estimés de suivi et d'entretien postréhabilitation	5 016	4 923
Coûts de majoration	68 152	66 004
	431 572	420 875

Le montant de la provision aux résultats de l'exercice est de 12,1 millions de dollars (18,5 millions de dollars au 31 mars 2024).

Ces montants représentent la meilleure estimation des coûts d'assainissement sous la responsabilité du Fonds et la direction considère probable la réhabilitation future des terrains. Si des coûts additionnels s'avéraient nécessaires, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade. Un compte à recevoir du gouvernement du Québec, équivalant aux passifs provisionnés, a été inscrit dans les livres du Fonds pour refléter la prise en charge des coûts par ce dernier. Ainsi, les variations du passif au titre des sites contaminés n'auront aucune incidence sur l'actif financier net consolidé du Fonds.

L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2025	2024
Contributions financières à payer	91 424	56 577
Intérêts échus et courus	30 184	25 420
Passif relatif à la réhabilitation (note 18)	29 788	-
Revenus reportés	4 231	8 611
Honoraires de garantie perçus d'avance	226	487
Dû à Investissement Québec	38	262
Passif relatif à un cautionnement (note 30)	-	2 137
Autres créditeurs	1 131	821
	157 022	94 315

20. RENDEMENT SUR PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2025	2024
Dividendes	41 268	35 993
Distributions sur parts de société en commandite	(1 219)	42 270
	40 049	78 263

21. HONORAIRES

	2025	2024
Honoraires d'attestation et de certification	23 178	21 763
Honoraires pour étude de dossiers	10 877	13 348
Honoraires de garantie	667	2 493
Honoraires d'intéressement	-	1 250
	34 722	38 854

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. AUTRES REVENUS

	2025	2024
Gain sur restructuration d'un prêt	54 000	-
Gains réalisés sur disposition d'actifs financiers	42 171	-
Contribution du gouvernement du Québec – passif au titre des sites contaminés ⁽¹⁾	11 420	18 520
Redevances	5 883	4 081
Intérêts sur l'encaisse	1 108	1 374
Participation aux bénéfices	10	-
Revenus reportés	4	88
Gains réalisés sur disposition de bons de souscription	-	667
Gain de change réalisé	-	230
Autres revenus	6 972	7 079
	121 568	32 039

(1) Correspond au montant de la contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEIE. Cette contribution financière, relative au passif au titre des sites contaminés, est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

23. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES

	2025	2024
Intérêts sur les dettes à long terme	215 208	177 308
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires	10 740	11 481
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	3 615	3 210
(Gain net) perte nette réalisé sur contrats d'échange (<i>swaps</i>) de taux d'intérêt	148	(103)
	229 711	191 896

24. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2025	2024
Contributions financières non remboursables	136 925	127 918
Clauses libératoires relatives aux interventions pardonnables	21 750	28 106
	158 675	156 024

25. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération pour l'administration, par celle-ci, des programmes d'aide financière qu'il élabore ou désigne en vertu de cette loi ainsi que pour l'exécution des mandats qu'il lui confie. En vertu du décret 342-2025 daté du 19 mars 2025, la rémunération a été établie à un montant de 139,0 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 (134,4 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

En vertu de l'article 35.12 de la *Loi sur Investissement Québec*, la rémunération fixée en vertu de l'article 35.11 de cette loi, quant à l'exécution du mandat confié à Investissement Québec à l'égard du fonds Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE ») ainsi qu'à l'égard du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (« FCEQ »), ne peut être portée au débit de CRNE et FCEQ, au-delà de leur revenu net avant cette rémunération, pour la même année financière. L'excédent de cette rémunération sur le revenu net de CRNE et FCEQ doit être porté au débit du Fonds. De ce fait, aucun montant n'a été porté au débit du Fonds au 31 mars 2025 pour CRNE (2,1 millions de dollars au 31 mars 2024) et un montant de 2,0 millions pour FCEQ (2,1 million au 31 mars 2024).

Au 31 mars 2025, un montant total de 141,0 millions de dollars (138,6 millions de dollars au 31 mars 2024) a été constaté sous la rubrique « Honoraires de gestion – Investissement Québec » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

26. AUTRES CHARGES

	2025	2024
Moins-value durable sur actifs financiers	586 239	39 752
Provision pour passif relatif à la réhabilitation (note 18)	29 875	-
Quote-part dans les résultats de partenariats commerciaux	20 944	27 939
Perte de change réalisée	3 862	-
Provision (récupération) pour passif relatif à un cautionnement (note 30)	(2 137)	3
Perte réalisée sur disposition d'actif financier	-	59 303
Honoraires de contre-garantie	-	1 250
Autres charges	9 633	8 390
	648 416	136 637

27. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Intérêts payés	221 327	177 811
Intérêts reçus	64 576	64 552

La différence entre les intérêts payés présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et la dépense d'intérêts sur emprunts et dettes présentée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 8,4 millions de dollars au 31 mars 2025 (14,1 millions de dollars au 31 mars 2024).

La différence entre les intérêts reçus présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et le revenu d'intérêts sur les interventions financières présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 101,8 millions de dollars au 31 mars 2025 (63,0 millions de dollars au 31 mars 2024). Cette différence s'explique par le montant des intérêts capitalisés sur les prêts présentés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que le montant de l'amortissement de l'écart d'actualisation des interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Sommes cédées en garantie	(43)	(43)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(435 125)	(186 300)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(499 288)	(108 008)
Autres créances	(3 278)	(15 346)
Passif au titre des sites contaminés	10 697	17 579
Autres éléments de passif	65 648	(6 071)
Travaux en cours	685	(208)
Charges payées d'avance	(17)	(1)
	(860 721)	(298 398)

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2025	2024
État consolidé de la situation financière		
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	106 930	128 986
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(62 000)	(67 116)
Actifs liés aux instruments financiers	1 211	(593)
Autres créances	6 926	(7 255)
Dettes à long terme	73 653	3 869
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	6 728	-
Provision cumulée pour pertes sur garanties	-	54
Autres éléments de passif	(3 198)	-
Charges payées d'avance	(29)	-
	130 221	57 945
État consolidé des gains et pertes de réévaluation		
Cours de change	(52 095)	(285)
Instruments financiers dérivés	(7 939)	594
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	(22 364)	(50 538)
Prêt à la juste valeur	(47 823)	(7 716)
	(130 221)	(57 945)

28. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles du Fonds réfèrent à deux types d'engagements, soit les engagements de financement et les engagements d'investissement.

Les engagements de financement du Fonds, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes de financement autorisées par le Fonds, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes qui n'ont pas été utilisées pour les garanties et les contributions financières autorisées dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que le Fonds s'est engagé à investir dans différentes sociétés clientes sous forme de placements de portefeuille et de participations dans des partenariats. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes autorisées par le Fonds, mais dont les sommes ne sont pas encore déboursées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2025	2024
Engagements de financement		
Prêts	3 845 991	3 982 010
Garanties	6 538	7 001
Contributions financières	179 911	246 119
	4 032 440	4 235 130
Engagements d'investissement		
Placements de portefeuille	915 631	784 623
Partenariats	7 777	277
	923 408	784 900
	4 955 848	5 020 030

29. DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes de services reliés au domaine de la normalisation et de la certification en vertu desquelles il recevra des sommes de la part de ses entreprises clientes. Le montant total des droits contractuels est de 13,5 millions de dollars au 31 mars 2025 (14,0 millions de dollars au 31 mars 2024).

2026	8 461
2027	3 615
2028	1 046
2029	291
2030	49
	13 462

30. PASSIFS ÉVENTUELS

En vertu d'une entente que le Fonds a conclue avec une entreprise cliente sous forme de cautionnement, le Fonds s'est engagé à rembourser certains coûts advenant la survenance de certains événements. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec ce cautionnement s'élevait à 30,1 millions de dollars au 31 mars 2024. Le 2 décembre 2024, le contrat de cautionnement a été exécuté, et le Fonds a versé 2,1 millions de dollars en vertu de l'entente (estimé à 2,1 millions de dollars au 31 mars 2024 sous la rubrique « Autres éléments de passif »). Au 31 mars 2025, il n'y a plus de passif éventuel.

Au 31 mars 2025, une récupération de 2,1 millions de dollars a été comptabilisé sous la rubrique « Autres charges » (note 26) (provision de 3 000 \$ au 31 mars 2024), considérant que le passif relatif au cautionnement est récupéré par le biais d'un prêt de l'entreprise cliente.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations. La direction est d'avis que le dénouement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le Fonds considère la portion non provisionnée des garanties d'emprunt et d'engagement financier comme des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 9) et que la provision cumulée pour pertes sur garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que le Fonds pourrait être tenu de verser à une tierce partie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2025

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Fonds sont le ministre et le sous-ministre du MEIE, les membres du comité d'investissement conjoint (IQ-MEIE) et les membres du conseil d'administration de chacune des sociétés consolidées au Fonds.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Les données budgétaires présentées à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, ainsi qu'à l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets, sont fournies aux fins de comparaison. Certaines données budgétaires ont été reclassées comparativement aux données budgétaires adoptées initialement par le sous-ministre du MEIE le 27 juin 2024.

